

## **La Cnil a fait retirer un "annuaire du dopage" cycliste d'un site internet**

---

30 juin 2005 16:21

### **La Cnil a fait retirer un "annuaire du dopage" cycliste d'un site internet**

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a fait retirer d'un site internet un "annuaire du dopage" cycliste qui recensait plus de 1.000 coureurs contrôlés positifs ou ayant reconnu s'être dopés, a-t-on appris jeudi auprès de cet organisme.

Selon Le Monde daté de vendredi, un Francilien de 39 ans, Stéphane Huby, alimentait depuis six ans cet "annuaire du dopage" en précisant, pour chaque cycliste, "l'année du contrôle positif ou de l'aveu de dopage, le produit incriminé et s'il y avait eu sanction".

Une ancienne championne du monde de vitesse avait déposé plainte devant la Cnil.

Le 1er février 2005, l'organisme a mis en demeure M. Huby de retirer les pages "+annuaire du dopage+ et +liste noire du cyclisme+" de son site (cyclisme.dopage.free.fr).

Sur le web, l'internaute rappelle lui-même les motifs invoqués par la Cnil: "les données diffusées sont collectées à l'insu des personnes concernées et diffusées sans leur accord; elles sont conservées sans limitation de durée permettant ainsi une stigmatisation indéfinie des personnes; la divulgation de telles données, qu'elles soient ou non exactes, peut avoir pour effet de porter atteinte à la considération des intéressés ou à l'intimité de leur vie privée".

Stéphane Huby estime qu'il "existe dans le cas d'espèce une contradiction entre le respect de la vie privée et le droit à l'information" et dit préparer "une nouvelle formule de ces pages".

#### **URL de cet article**

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=200003&sid=5912275>